

01-2020

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE PRADES
CANTON DE PRADES

COMMUNE DE CLARA VILLERACH

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 mars 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 07**

L'an deux mille vingt et le 06 mars à 20 H 30
le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach, étant
réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. LAGUERRE Robert, Maire.

Etaient présents: Mmes BUSSY Angélique, CAPSIE-LARIO Patricia, MM. LAGUERRE Robert, EGEA André,
LAGO René,, SALIES Stéphane, BOUSQUET Bruno.

Etaient absents : Mme SMITH Jane, MM. AMALRIC Daniel qui donne pouvoir à M. LAGUERRE Robert,
AZAIS Jean-Pierre.

Date de convocation:

02/03/2020

Date d'Affichage:

06/03/2020

Un scrutin a eu lieu, Angélique BUSSY a été élue
secrétaire de séance,

OBJET: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

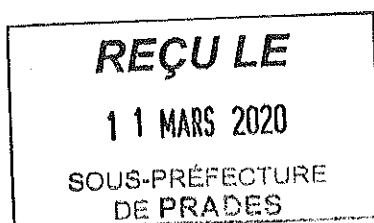
Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



Le Maire

R. Laguerre

